

Contrat de partenariat solidaire 2024 entre l'adhérent des Paniers Marseillais (PAMA) et Epices Village

Epices Village, représenté par Olivier Mazet, place Joseph Faciola 13500 Carro

Les épices sont cultivées sur leur exploitation agricole à Fara Fangana. Certaines petites productions familiales extérieures sont déjà associées à leurs débouchés. Le poivre sauvage est issu de la cueillette et le thé est cultivé sur les hauts plateaux de Madagascar.

- propose des épices et aromates, des sirops, des confitures exotiques, des préparations culinaires et des sauces
- s'engage à fournir l'adhérent des PAMA et à sa demande, ses produits ci-dessus. Les façons culturales sont conduites sans aucun engrais, ni pesticides de synthèse. Nos productions sont élues à la mention Nature et Progrès. Les autres matières premières non produites par nos soins sont certifiées en Agriculture Biologique.
- s'engage à les livrer dans le cadre des Distributions Mutualisées des PAMA les :
 - Samedi 17 février dans le cadre de la fête de l'agriculture paysanne des Bouches-du-Rhône
 - Dimanche 7 avril
 - o Samedi 15 juin dans le cadre de la fête annuelle des PAMA
 - Samedi 28 septembre (en mode « convoi drive par Panier de quartier »)
 - Samedi 14 décembre
- adhère et respecte la Charte et les Statuts des Paniers Marseillais
- s'engage à participer aux frais techniques de gestion liés au paiement en ligne

L'adhérent consom'acteur des PAMA :

- s'engage à commander au moins 10€ de produits durant la saison 2023
- s'engage à s'acquitter du règlement en amont de la distribution par virement bancaire IBAN FR76 3000 3012 4500 0200 3152 621 // BIC SOGEFRPP. A défaut par chèque à l'ordre de la "SAS COMADA"
- s'engage à venir chercher son colis ou à le faire récupérer par le référent produit. S'il ne le fait pas, ce colis ne sera ni remplacé ni échangé

Fait à Marseille, le 16/01/2024

Signatures:

Le producteur

Le consom'acteur

Olivier Mazet